

Vérification des machines équipées en levage

Contrôle Selon l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, Code du travail article R4323-23, circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
Vérification générale périodique



Client

ENCHERES MAT
IMPASSE DE TOULOUSE
ZI DE TAVERNIE
31150 BRUGUIERES

Lieu d'intervention

Dépôt ENCHÈRES MAT
BRUGUIÈRES

Identification de l'équipement

Marque : VOLVO Modèle :
Type : L25F-P Année : 2 010
Marquage : CE
N° Constructeur : VCE0L25FT01755044
Porteur :
Immat. / châssis :
N° Client : 1605759
CMU en daN : 2 100
Compteur : 4903 H

Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : Oui
Mise à disposition de la notice d'instructions : Non
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs) : Non
Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion) : Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : Non
Carnet de maintenance mis à disposition : Non
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : Oui
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves : Non
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil :

Conclusion de la vérification

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier.

Récapitulatif des observations

- 1 Siège conducteur détérioré - *Y remédier*
- 2 Gyrophare non fonctionnel - *Y remédier*
- 3 Corrosion sur l'équipement - *Surveiller l'évolution*
- 4 Jeu sur axes en tête et pied de vérin de direction - *Y remédier*

Représentant client :

Vérificateur : David MALECAMP

